



Conseil d'administration

354^e session, Genève, 14 juin 2025

Section institutionnelle

INS

Date: 2 juin 2025

Original: anglais

Septième question à l'ordre du jour

Désignation des membres de la commission d'enquête établie conformément à l'article 26 de la Constitution de l'OIT pour étudier la question du non-respect par le Nicaragua des conventions n^{os} 87, 98, 111 et 144

1. Rappelant que le Nicaragua est lié par toutes les conventions internationales du travail qu'il a souverainement ratifiées, notamment par toutes les obligations résultant de ces conventions ou y relatives, et notant avec regret l'absence totale d'action concrète du gouvernement pour répondre aux vives préoccupations exprimées par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et la Commission de l'application des normes de la Conférence à l'occasion de leur dernier examen de la mise en œuvre par le gouvernement du Nicaragua des conventions faisant l'objet de la plainte déposée au titre de l'article 26 de la Constitution de l'OIT, le Conseil d'administration a décidé, à sa 353^e session (mars 2025), de former une commission d'enquête chargée d'examiner les allégations figurant dans la plainte, conformément à la procédure prévue à l'article 26 de la Constitution.

2. Le Directeur général propose que la commission d'enquête soit composée comme suit:

Présidente: **Aida Kemelmajer de Carlucci** (Argentine). Ancienne juge à la Cour suprême de Mendoza. Professeur titulaire de droit civil à la faculté de droit et de droit privé à la faculté des sciences économiques de l'Université nationale de Cuyo. Docteur en droit de l'Université de Mendoza (Argentine). Membre des académies nationales de droit et de sciences sociales de Buenos Aires et de Cordoba. Membre honoraire de l'Académie royale de jurisprudence et de législation (Espagne). Membre des commissions chargées de la réforme du Code civil argentin (1992-1998). M^{me} Kemelmajer de Carlucci enseigne dans de nombreuses universités, en Argentine et à l'étranger.

Membres: **Cristina Pardo Schlesinger** (Colombie). Ancienne secrétaire juridique du président de la République de Colombie. Juge auxiliaire (1996-2010), puis juge (2017-2025) à la Cour constitutionnelle de la Colombie. Directrice du Département de droit constitutionnel de la faculté de jurisprudence de l'Université de Rosario (Colombie) depuis 2008, et doyenne de la faculté depuis mai 2025. M^{me} Cristina Pardo Schlesinger est l'autrice de plusieurs publications dans le domaine du droit constitutionnel.

Graciela Bensusán Areous (Mexique). Professeur de droit du travail et chercheuse à l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) et à la Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO). Autrice de nombreuses publications sur le droit du travail et les relations professionnelles au Mexique et dans une perspective comparative, axées notamment sur les pays latino-américains et les institutions, organisations et politiques du travail de cette région. M^{me} Graciela Bensusán Areous est diplômée de la faculté de droit de l'Université de Buenos Aires et titulaire d'un master et d'un doctorat en sciences politiques de l'UNAM.

► Projet de décision

3. Le Conseil d'administration désigne les personnes suivantes comme membres de la commission d'enquête: M^{me} Kemelmajer de Carlucci (Argentine), présidente; M^{me} Pardo Schlesinger (Colombie) et M^{me} Bensusán Areous (Mexique), membres.